

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 04 janvier 2021	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	15 janv. 2021	
Commentaires : Il est important d'aller à l'extérieur en am et pm lorsque les conditions météorologiques leur permettent comme aujourd'hui, le 4 janvier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	15 janv. 2021	
Commentaires : une demande d'exemption sera faite.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	29 janv. 2021	
Commentaires : Il est important de faire des pratiques de feu chaque mois. Arrêt en novembre 2020.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	29 janv. 2021	
Commentaires : Il est important de faire les vérifications du parc extérieur chaque mois et ce autant l'été que l'hiver.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	04 janv. 2021	
Commentaires : Dépassement du nombre d'enfant permis dans le local, max. 15. Il y a 18 bébés dans le local lors de ma visite. Un plan à été mis en place avec l'exploitante. Une autre visite de suivi aura lieu sous peu.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(5) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs. Commentaires : Un groupe de bébé de trop.	9(5)	04 janv. 2021	

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction de l'aire de jeu extérieur.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 janvier 2021
 Date

original signé par
Melanie Levesque
 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 janvier 2021
 Date